

de notre main, *Notre Lieutenant-Général* dans toute l'étendue des terres de notre obéissance situées en l'Amérique Méridionale et Septentrionale, de terre ferme et des isles, rivières, ports, hâvres et côtes, découvertes et à découvrir par nos sujets, pour, *en l'absence du dit Sieur Comte d'Estrades, vice-roi*, avoir commandement sur tous les gouverneurs et lieutenants-généraux par nous établis dans toutes les dites isles, de terre ferme de Canada, Acadie, Terre-neuve, Isles des Antilles et autres, etc., etc., etc. . . . (*Edits et ordonnances*, pp. 27 et 28.)

RAPHAEL BELLEMARE

**Le titre d'écuyer.** (III, III. 307.)—“Ecuyer”, est le titre qu'on donnait, dans le dix-huitième siècle, aux simples gentilshommes et aux nouveaux nobles.

Membre de la deuxième classe de la basse noblesse, en Espagne.

“Trois simples écuyers, sans bien et sans secours”—Voltaire.

“Titre affecté aux hommes en place, aux avocats, aux juges de paix, aux shérifs, etc. On s'en sert également pour adresser des lettres, surtout lorsqu'on veut éviter l'énonciation des qualités ; en ce cas le prénom est de rigueur : Jos.-Ls.-L. écuyer.”—Fleming et Tibbins.

Ce titre nous vient d'Angleterre et est généralement contenu dans les commissions des juges de paix ou autres, etc. On doit toujours l'écrire écuyer et non pas écuier.

GUSTAVE OUMET

**L'Extrait des Messieurs.** (III, IV, 308.)—En 1772, le gouverneur Carleton faisait imprimer à Londres un ouvrage intitulé : “*An abstract of those parts of the custom of the viscounty and provostship of Paris, which were received and practiced in the province of Quebec in the time of french government.*”

Cet ouvrage était connu de nos pères sous le nom d'*Extrait des Messieurs*.

Ces extraits de nos anciennes lois furent faits par *a select committee of Canadian Gentlemen*. Quels sont ces messieurs ?

Bibaud (*Annales bibliographiques*, p. 11) nous en nomme trois, MM. Cugnet, Juchereau et Pressard.

M. Philéas Gagnon, dans son *Essai de bibliographie canadienne*, attribue la paternité de l'*Extrait des Messieurs* à MM. F. J. Cugnet, Jacrau, du séminaire de Québec, Pressard, Deschenaux.

D'un autre côté, un correspondant distingué nous écrit : “Les compilateurs de l'*Extrait des Messieurs* furent Cugnet, jurisconsulte, Juchereau, ancien conseiller, et Pressard, prêtre du séminaire de Québec.

“Ceux qui ont substitué le nom d'un Anglais à l'un de ces messieurs se sont tout simplement trompés !

“Mais à Londres ce travail fut revu par Marriot, procureur général, et Thurlow et Wedderburne, tous deux solliciteurs généraux d'Angleterre.”

P. G. R.